

RECU EN PREFECTURE

Le 11 février 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

077-217702943-20210209-00000110-DE

## Délibération n°2021.00001

Soutien à la mobilisation pour la réalisation du barreau de contournement du Bourg - et autres infrastructures facilitant la mobilité routière

Séance du 09 février 2021

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 27

absents représentés : 3

absents non représentés : 3

L'an deux mille vingt et un, le 09 février, le Conseil municipal, dûment convoqué le 03 février, s'est réuni à L'Atalante - 1 rue Jean Vigo à 18 heures 00, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

### PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, M. Mohamed KACHOUR, Mme Mélanie ZEDE, M. Farid DJABALI, Mme Laure GREUZAT, M. ABDELAZIZ MOUSSA, Mme Florence AUDONNET, M. Guy DARAGON, M. Luc MARION, M. Smaïn TAHAR, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, M. Benoît PENEZ, Mme Christine DELSAUX, Catherine AMARI, M. Thierry TARQUIN, Mme Dorothée TOPALOVIC, M. Sylvain BERNARD, Mme Audrey CHARIFI ALAOUI, M. Zakarya ARBAOUI, M. Hamé SOUKOUNA, M. Gérard GAUTHIER, Mme Patricia RUBIO, Mme Houria ATTLANE, M. Michael VAQUETA, M. William GALLÉ

### ABSENTS REPRESENTÉS :

Mme Julie MOREL donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, M. Malik GUEYE donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, Mme Hélène BATHOSI donne pouvoir à M. Franck SUREAU

### ABSENTS NON REPRESENTÉS :

Mme Josiane MARCOUD, M. Laurent PRUGNEAU, M. William GALLÉ

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Mohamed KACHOUR

Hôtel de Ville  
Secrétariat général  
11/13, rue Paul  
Vaillant-Couturier  
77297 MITRY-MORY  
Tél : 01 60 21 61 10  
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net  
info@mitry-mory.net

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

## Délibération n° 2021.00001

### Soutien à la mobilisation pour la réalisation du barreau de contournement du Bourg - et autres infrastructures facilitant la mobilité routière

Le conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de M. Smaïn TAHAR, Conseiller municipal délégué à la vie des quartiers,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et les Plans Locaux d'Urbanisme de 2013 et 2018,

Considérant l'engagement de la ville sur les questions de circulation, notamment sur le contournement du Bourg et le prolongement du Barreau RD84,

Considérant la pétition « *Pour un contournement du bourg (RD9) au rond-point d'Intermarché* » et les arguments apportés,

#### **DELIBERE**

#### **A l'unanimité**

**S'ASSOCIE** aux revendications de la pétition « *Pour un contournement du bourg (RD9) au rond-point d'Intermarché* ».

**DEMANDE** au Département de remettre à jour ses études afin de trouver des solutions pour une meilleure articulation des fonctions de desserte et de transit au sein du Bourg.

**RAPPELLE** son exigence d'une fluidification et d'une sécurisation des grands axes inter-régionaux (A104 et RN2).

**EXPRIME** sa volonté de compléter le réseau intermédiaire en finalisant la réalisation de la liaison RD9/RD84 à Villeparisis.

**SOUHAITE** que soit étudiée la réalisation de bretelles d'accès direct à l'A104 en partie centrale de la commune.

**REITERE** sa demande de voir réaménagée en boulevard urbain la RD9 entre la Villette-aux-Aulnes et Tremblay-en-France,

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.